

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du mardi 7 juin 2022

Membres présents :

Collège des professeurs : Nathalie BARRANDON, Alexandre DENOYER, Georges DURRY, Guillaume GELLÉ, Béatrice MARIN, Hamid MORJANI, Dominique ROUX

Collège des autres enseignants : David ANNEBICQUE, Jean-Marc BASCOURRET, Christelle DECLERCQ, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Suzane EL HAGE, Françoise LE NY, Emmanuel RIGUET

Collège étudiants : Justin DEBEVE, Mohamed Baba FAYE, Linda MFENJOU, Ugo MOREAUX

Collège BIATSS : Emmanuel BONNET, Virginie BRULE-PINTAUX, Nathalie HUMBERT, Ambre PERRIGUEY, Philippe POPLIMONT

Personnalités extérieures : Patricia DURIN, Colette THOMAS,

Membres représentés :

Clara DUFOUR a donné pouvoir à Ugo MOREAUX

Anaïs DANET et Arnaud HUGUEL ont donné pouvoir à Guillaume GELLÉ

Corine DHILLY et Jean-Luc PROST ont donné pouvoir à Philippe POPLIMONT

Frédéric VELARD a donné pouvoir à Georges DURRY

Membres excusés :

Axel BUGNOT, Anaïs DANET, Corinne DHILLY, Clara DUFOUR, Arnaud HUGUEL, Véronique MARCHET, Jean-Luc PROST, Frédéric VELARD

Invités de droit :

Hélène ŒUF, agent comptable

Étienne DESMET, directeur général des services

Monsieur le recteur représenté par madame Hélène IGGERT

Invités :

Essaid AIT-BARKA, Ahlem ARFAOUI, Tamar BALAN, Laure CASTIN, Christophe CLÉMENT, Marie-Renée DE BACKER, Olivier DUPERON, Damien JOUET, Anne GALLOIS, Mélanie HOFFERT, Anne JUSSIAUME, Sophie LADOUCETTE, Emmanuelle LECLERCQ, Thierry LETELLIER, Aurore LONCHAY, Laurent LUCAS, Karelle MASCRET, Matéo MEVIZOU, Jimmy MOREL, Marie OLIVIER, Patrick RAVAUX, Yannick RÉMION, Isabelle TITEUX-PETH, Marie-Odetta VICTOR

Ordre du jour :

1 Points d'information

2 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2022

3 Évaluation Hcéres :

- Dossier d'autoévaluation

4 Questions ressources humaines :

- Lignes directrices de gestion en matière de rémunération et indemnités
- Complément aux lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels : repyramidage des enseignants-chercheurs dans le cadre de la loi de programmation de la recherche
- Élections professionnelles 2022 – création du conseil social d'administration
- Renouvellement de chaires : chaire ESS, chaire AFERE, chaire MALDIVE, chaire MATUR, chaire MAGICS

5 Questions immobilières :

- Prise de bail projet AEROLAB
- Campus de Châlons (pour information)

6 Réseau ESR :

- Schéma directeur de la vie étudiante

7 Questions pédagogiques :

- Double-diplôme entre l'URCA et l'université polytechnique des Marches à Ancône, Italie pour la licence Sciences de la vie, parcours Œnologie (OENO)
- Calendrier universitaire
- Modification de formation : DU Droit du numérique
- Relevé de décisions de la CFVU du 10 mai 2022

8 Questions recherche :

- Règlement cadrant le statut de chercheur associé
- Relevés de décisions de la commission recherche du 8 mars et du 17 mai 2022

9 Élections internes :

- Commission des moyens
- Commission des statuts
- Commission éthique et déontologie
- Bureau de la vie étudiante (appel en séance)
- Commission FSDIE (appel en séance)

10 Questions diverses

La séance débute à 14h03.

1. Points d'information :

Monsieur le président présente les nouveaux élus étudiants du conseil d'administration.

Une minute de silence est observée en mémoire de monsieur VALET.

Monsieur le président fait lecture d'un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux de l'URCA.

Monsieur le président présente le nouveau vice-président étudiant, monsieur Matéo MEVIZOU, élu lors du conseil académique du 24 mai dernier.

Monsieur Olivier DUPERON rappelle l'ordre du jour et fait lecture des procurations et des membres excusés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2022 :

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 8 mars 2022 est soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 8 mars, à l'unanimité.

3. Évaluation Hcéres :

- Dossier d'autoévaluation

❖ Présentation du volet établissement :

Monsieur le président présente l'université et son contexte (situation géographique, nombre d'étudiants, projets en cours, composantes, etc.). Il explique que l'offre de formation a été rendue plus lisible, avec par exemple, des redécoupages de formations. Les sites délocalisés ont beaucoup été développés durant ce contrat en termes d'offre de formation. Durant ce contrat, l'université devait intensifier les partenariats avec les organismes de recherche. Cela s'est traduit par une unité sous contrat avec le CEA, une autre sous contrat avec l'INRAE, des plateaux techniques et un laboratoire international. Les ressources propres liées aux contrats et prestations de recherche se sont fortement développées et atteignent maintenant 77,7 millions d'euros en cumulé sur six ans. La visite par le comité d'experts pour l'évaluation de l'établissement est prévue du 24 au 26 janvier 2023.

Monsieur Étienne DESMET explique que l'autoévaluation du site champardennais et l'autoévaluation de l'établissement sont intégrées dans un même dossier. Concernant le volet pilotage et gouvernance, il y a huit références. La référence 1 concerne le positionnement institutionnel au niveau local, national et international (fort ancrage territorial depuis 2016 et établissement chef de file du réseau ESR du site), le rôle social sur le territoire (les questions d'entrepreneuriat et l'impact socioéconomique de l'université dans son environnement) et la volonté de défendre des valeurs (rôle social de lutte contre

les inégalités sociales). La seconde référence concerne la définition du positionnement stratégique de l'université au niveau local (projet académique recherche et formation avec une ambition internationale forte). La troisième référence vise l'intégration de l'établissement dans son environnement (politique partenariale dynamique avec le contrat de site). La quatrième référence concerne l'évaluation de la gouvernance de l'établissement (organisation, communication et système d'informations, résultats sur les aspects financiers, immobiliers et numériques, renforcement de la démocratie interne et participative). La cinquième référence concerne la qualité (multiplication des initiatives en matière de politique qualité par les métiers ou les composantes). La sixième référence concerne les questions d'outils de pilotage, et la programmation budgétaire (renforcement des structures et des démarches de pilotage stratégique et opérationnel, comptabilité analytique, mise en place d'un PPI, investissements sur ressources propres, rénovation de la construction budgétaire). La septième référence se concentre sur la question de la politique des ressources humaines et le développement du dialogue social (cadre facilité pour la préparation des campagnes d'emplois, suivi des recrutements, attention particulière sur les enjeux de parité et d'inclusion, création d'une école interne de formation, mise en place des lignes directrices de gestion). La huitième référence porte sur la politique immobilière (investissements immobiliers de 2016 à 2025, candidature à la dévolution, objectivation de la connaissance du patrimoine, prise en compte des enjeux écologiques, énergétiques et environnementaux).

Monsieur le président présente l'analyse SWOT. L'URCA est un site dynamique qui se développe avec beaucoup de partenariats. Les points positifs portent sur une communication active et la politique immobilière de l'établissement.

Les points faibles du dernier rapport ont été corrigés : inquiétudes sur la partie financière et reconstruction de l'administration centrale de l'université. L'URCA doit stabiliser les compétences, notamment dans les équipes de direction, et décloisonner sa manière de fonctionner. Le contrôle interne devra être corrigé rapidement afin de mieux sécuriser l'ordonnateur principal et les ordonnateurs par délégation. Le pilotage en mode projet a évolué mais reste encore une faiblesse. Il y a un manque d'attractivité en termes d'emplois à tous les niveaux de l'université, notamment au niveau des rémunérations.

Concernant les opportunités, l'URCA est très fortement soutenue par les collectivités territoriales dans un certain nombre de dossiers. Les opportunités concernent également la dévolution du patrimoine, les grands appels à projet, le positionnement géographique de l'établissement, les enseignements tirés de la crise sanitaire (organisation du travail et innovation pédagogique).

Concernant les menaces, il existe un manque de vision partagée à long terme. De plus en plus d'établissements s'installent dans la région. Des problèmes financiers sont liés à la très forte hausse des effectifs étudiants ces dernières années (perte de 200 euros de dotation par étudiant). Le nombre

de réformes est aussi une menace puisque le paysage de l'enseignement supérieur n'est pas encore stabilisé. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018 a permis à un grand nombre de structures privées de se mettre en place.

❖ **Questions sur le volet établissement :**

Madame Françoise LE NY soulève un problème de forme sur le dossier d'autoévaluation (DAE) qu'elle ne trouve pas finalisé (sommaire, pagination et conclusion absents). Seulement sept pages sont accordées à la formation alors que les étudiants et les formations sont le cœur de l'université. Concernant la composante SHS, elle trouve qu'il y a peu d'éléments. Certes, il y aura un projet de Maison des sciences humaines. Il faut attendre plusieurs pages dans le dossier pour qu'il soit fait mention du dépôt de vingt-sept dossiers ANR pour les SHS. Les SHS sont systématiquement positionnées en dernier. Il existe quand même des possibilités pour mettre en avant l'ensemble de ce pôle qui n'est pas mineur à l'URCA.

Monsieur Emmanuel RIGUET a relevé quelques coquilles dans le DAE. Il pense qu'il aurait fallu une autre formulation concernant la partie relative aux faits marquants de la période pour la partie mentionnant « la stabilité du projet académique depuis 2016 et la réussite aux élections en 2020 ».

Monsieur le président indique que cette partie répondait à un point faible de l'évaluation précédente concernant un problème de stabilité de l'université.

Monsieur Emmanuel RIGUET indique que le fait que les quatre pôles scientifiques et les quatre écoles doctorales affiliées aient des noms différents lui a toujours paru bizarre. Il est fait mention dans le DAE de la politique RH de l'université et notamment, de sa bonne conduite en termes stratégiques en matière de gestion de la masse financière et des contraintes qui en découlent. Il y a un contraste par rapport à l'évaluation quantitative et qualitative de la production scientifique. La conclusion de ce chapitre est qu'il n'y pas beaucoup d'enseignants-chercheurs ou des enseignants-chercheurs avec une charge d'enseignement trop élevée pour mener à bien la partie recherche. Il y a un contraste entre la politique RH et ce déficit apparent à l'URCA.

Madame Françoise LE NY ajoute que parler des SHS, c'est peut-être se mettre, à l'instar de certains services administratifs, composantes ou services centraux, en posture facultaire puisque cette expression est reprise à trois fois dans le dossier. Elle se demande s'il ne s'agirait pas de modérer ces propos qui peuvent être insultants.

Monsieur le président explique que la posture facultaire est quelque chose de bien connu en matière d'enseignement supérieur et de recherche contre laquelle toutes les universités essayent d'évoluer à l'heure actuelle. Cela fait partie de l'histoire de l'URCA et il ne pense pas qu'il faille y voir de caractère désobligeant.

Monsieur le président souhaite remercier toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce DAE. Sur la forme, il ne s'agit pas d'un document finalisé. La mise en page et l'illustration seront faites après le passage en CA. Sur le fond, il faut regarder l'ensemble de l'autoévaluation de l'établissement. C'est la première fois que l'évaluation se fait dans une évaluation intégrée. Les évaluations de chacune des formations et des unités de recherche sont jointes au DAE. La partie relative à la formation n'a pas été volontairement réduite.

Monsieur Damien JOUET ajoute qu'il y a cent quarante-cinq dossiers, cent quarante-huit avec les écoles doctorales, pour environ sept-cents pages de dossier. Le domaine trois concerne la formation et la vie universitaire. La vie universitaire est tout aussi importante et ne fait pas l'objet d'un dossier d'évaluation propre.

Monsieur le président ajoute que le document final était limité à soixante pages, dont la partie site pour laquelle l'URCA est chef de file.

Madame Françoise LE NY relève une disproportion entre la partie recherche et la partie formation.

Monsieur le président indique que la politique de l'établissement menée depuis 2016 soutient les SHS. Il n'y a pas de stigmatisation concernant les SHS, ni d'ordre dans les pôles. La construction de la Maison des sciences humaines de l'URCA est un projet de longue haleine qui a commencé en 2016 et qui avance petit à petit.

Monsieur Christophe CLÉMENT ajoute que le dossier pour la constitution de la Maison des sciences humaines est quasiment bouclé. Il espère que ce dossier pourra être présenté en CA cet automne.

Monsieur le président prend bonne note de la forme perfectible de ce DAE. Il demande des précisions sur la question relative à la politique RH à monsieur RIGUET.

Monsieur Emmanuel RIGUET indique qu'il y a un problème de dotation permettant d'avoir une politique RH ambitieuse et de répondre à la demande en termes d'étudiants et de recherche. La forte charge d'enseignement a pour conséquence une production scientifique faible.

Monsieur le président approuve le fait qu'il y a peu de marges de manœuvre. Il faut tout de même s'interroger sur l'offre de formation à l'URCA. Certains masters ont du mal à ouvrir chaque année, ce qui empêche de développer d'autres offres de formation à côté. Les composantes doivent se saisir de cette question. L'offre de formation a sa partie stabilité avec la licence mais elle doit évoluer avec son temps. En matière d'insertion professionnelle, les licences professionnelles s'adaptent au marché de l'emploi. En termes de master, il faut avoir une politique fortement articulée autour des points forts de recherche de l'établissement. De plus, le poids des effectifs étudiants va progressivement baisser. C'est pour cela qu'il y a une forme d'inertie de la part de l'État dans l'allocation des moyens. Des efforts sont à faire en STAPS et en psychologie avec des niveaux d'encadrement qui ne sont pas acceptables. Madame Françoise LE NY relève une incohérence dans le DAE car il est écrit quatorze thèses en cotutelle avec la Belgique à un endroit et douze quelques pages plus loin.

Monsieur le président répond que cela sera corrigé.

❖ **Présentation du volet formation :**

Monsieur Damien JOUET explique que certaines formations ne seront pas remontées, comme les masters MEEF déjà accrédités, les trois filières de l'ESI Reims qui seront accréditées en 2023 et l'ED ABIES qui fait partie de la vague E portée par Paris-Saclay. Les dossiers à remonter comptent vingt-six mentions de licence, quarante-et-une mentions de licence professionnelle, quarante-sept mentions de master, dix-neuf mentions de BUT, trois filières d'ingénieur de l'EiSINe, les trois ED portées par l'URCA, quatre mentions de diplômes de formation générale en santé (maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie), quatre diplômes de formation approfondie en santé et un diplôme d'infirmier en pratique avancée. Le calendrier de l'accréditation est le suivant :

- Autoévaluation de décembre 2021 à janvier 2023 : rédaction des dossiers de décembre 2021 à mars 2022, relecture des dossiers d'avril 2022 à mi-mai, validation des dossiers en conseil académique le 24 mai, validation des dossiers en CA le 7 juin, dépôt des dossiers sur la plateforme Hcéres le 15 juin, évaluation des dossiers par le Hcéres de septembre à décembre 2022, retour en janvier 2023 ;
- Phase projet entre l'été 2022 et l'été 2023 ;
- Arbitrage et dialogue avec l'État entre l'été 2023 et décembre 2023 ;
- Mise en place de l'accréditation au 1^{er} septembre 2024 en accord avec le calendrier universitaire.

Concernant l'analyse SWOT du volet formation de l'URCA, les forces reposent notamment sur la réussite aux appels à projet nationaux et régionaux, la politique d'accompagnement avec un renforcement de la transition lycée/université en cours, une bonne insertion professionnelle en deuxième cycle et en licence professionnelle, une bibliothèque universitaire de très grande qualité et labellisée, le tutorat étudiant, des dispositifs d'accompagnement à la réorientation, des procédures de scolarité revues et mises à la disposition de l'ensemble de la communauté universitaire, un déploiement réussi des réformes, une labellisation « Bienvenue en France » pour l'accueil des étudiants internationaux et des masters de recherche adossés à une ou des équipes de recherche de l'université.

Les faiblesses portent sur la mise en place des blocs de connaissances et de compétences et le peu ou pas d'évaluation des enseignements puisque toutes les formations ne sont pas évaluées par les étudiants. Pour les opportunités, il faut citer les trois PIA du domaine de la formation. Les menaces concernent des tensions au niveau national dans certaines filières, un entonnoir en master et la

soutenabilité financière de l'offre de formations avec un déséquilibre entre le premier et le deuxième cycle.

Monsieur le président ajoute que ces éléments ont été présentés au conseil académique du 24 mai et adoptés à l'unanimité.

❖ **Présentation du volet recherche :**

Monsieur Christophe CLÉMENT explique que l'URCA est composée de trente-et-un laboratoires, dont deux pour lesquels l'URCA n'est pas tutelle. L'URCA contient quatre fédérations et une est en cours de préparation. La recherche représente près de 78 millions d'euros de contrats en évolution positive depuis 2016, près de six milles publications et quatre-vingt-dix projets internationaux.

Les unités de recherche ont été préparées par l'évaluation à mi-parcours mandatée l'année dernière. Les équipes ont été accompagnées cette année sur le bilan RH, le bilan financier et les projets. Des conférences ont eu lieu pour les directeurs d'unité pour le montage de projets et des échanges permanents avec le Hcéres. Les DAE des unités ont été validés avec les conseils d'unité. Les auditions auront lieu dans le courant de la première quinzaine de septembre. Pour le projet 2024/2028, les dossiers devront être déposés courant octobre/novembre 2022 (mais cela ne concerne plus le Hcéres). Concernant l'analyse SWOT du volet recherche, les forces comprennent un projet d'établissement autour de la bioéconomie et de l'environnement, une politique scientifique ambitieuse, volontariste et incitative autour de l'excellence et de l'international, une dynamique et une trajectoire plutôt positive via les projets et publications, une politique en faveur de l'interdisciplinarité et une montée en puissance des SHS, l'ancrage territorial de l'université et son environnement politique, des plateaux techniques high-tech développés, une montée en puissance du soutien aux unités, une politique de science ouverte bien établie et l'obtention du label HRS4R en novembre 2021.

Les points de vigilance concernent le fait qu'il y a peu de projets internationaux, et notamment les projets H2020, une attractivité et une visibilité encore modeste, la structuration du pôle SNI, un investissement faible des organismes de recherche, une qualité de la production scientifique à améliorer et une charge d'enseignement lourde.

Les opportunités portent sur la proximité des grands centres universitaires, les appels à projet nombreux, un réseau d'industriels à exploiter, un développement dans les unités des volets sciences et société et sciences participatives.

Les menaces à prendre en compte sont la proximité des centres universitaires d'importance, une dispersion thématique et la charge d'enseignement.

❖ Questions sur les volets recherche et formation :

Madame Christelle DECLERCQ est étonnée de la mention d'une absence de données quant à la production des unités de SHS relevée dans le Web of Science. Elle a testé et a trouvé des publications. Elle demande pourquoi avoir choisi Web of Science qui revient à privilégier certaines pratiques de recherche qui ne correspondent pas à toutes les pratiques de recherche de l'URCA, en particulier en SHS. Diversifier les outils d'évaluation permettrait de mieux valoriser l'université.

Madame Linda MFENJOU intervient et explique qu'elle est partie visiter la cour pénale internationale à La Haye dans le cadre de son master. Le projet de faire un échange étudiant entre La Haye et l'URCA a été évoqué. Le conseiller spécial du procureur adjoint de la CPI est d'accord pour mettre en place ce projet. Cela pourrait créer une nouvelle ambition internationale pour l'URCA.

Monsieur Christophe CLÉMENT explique que, concernant les publications SHS, un certain nombre de publications de SHS ont pu être récupérées grâce à Web of Science. On ne sait pas comment faire pour récupérer celles qui ne sont pas dans un comité de lecture. Toutes les unités n'ont pas tout déposé dans HAL. Il est extrêmement difficile de faire un bilan complet de la production scientifique en SHS.

Madame Christelle DECLERCQ propose de s'adresser directement aux directeurs d'unité qui pourraient faire remonter les informations.

Monsieur Christophe CLÉMENT explique que la difficulté est de pouvoir comparer les informations avec ce qui se fait ailleurs. L'acquisition de Web of Science à l'URCA était liée à la volonté de pouvoir disposer de données pour le classement de Shangai, les critères de Shangai ne passant que par Web of Science et Insite. L'autre intérêt est de pouvoir faire un bilan comparatif avec le national et l'international. Concernant La Haye, toutes les opportunités sont à saisir sur la recherche et la formation pour développer l'international.

Monsieur le président indique que cette proposition de jumelage avec La Haye pourrait être intégrée dans le budget participatif. Il faudrait formaliser ce projet de manière plus complète (étudiants concernés, modalités d'échanges, etc.). L'établissement pourra prendre contact avec la municipalité de La Haye afin de voir s'il y a matière à avoir un partenariat un peu plus large.

Monsieur Georges DURRY ne prend pas part au vote.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le dossier d'autoévaluation de l'université de Reims Champagne-Ardenne dans le cadre de la démarche d'évaluation externe par le Hcéres **avec 26 voix pour et 4 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les dossiers d'autoévaluation des unités de recherche et leur transmission au Hcéres **avec 29 voix pour et 1 abstention.***

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les dossiers d'autoévaluation pour l'ensemble des formations du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles et le renouvellement des

spécialités pour les formations d'ingénieurs de l'EiSINe et leur transmission au Hcéres avec 29 voix pour et 1 abstention.

4. Questions ressources humaines :

Monsieur le président explique que les trois premiers points sont passés en comité technique.

- Lignes directrices de gestion en matière de rémunération et indemnitaires

❖ Présentation :

Madame Tamar BALAN explique que ces lignes directrices de gestion ont fait l'objet de plusieurs groupes de travail avec les organisations syndicales représentatives. Ce travail a été présenté au comité technique le 31 mai avec 3 avis favorables et 4 abstentions. Les objectifs poursuivis concernaient une politique de rémunération et d'indemnitaire de l'établissement s'appuyant sur des principes d'équité, les fonctions et responsabilités confiées, ainsi que sur l'expertise, la maîtrise et les qualifications requises. Il s'agit également de renforcer l'attractivité et reconnaître l'investissement des personnels. Le cadre en matière de politique de rémunération de l'établissement se veut souple, global, équitable et applicable à l'ensemble des personnels, tous statuts confondus.

Concernant les personnels enseignants et enseignants-chercheurs, il s'agissait de mettre en œuvre les réformes liées à la LPR, et notamment la mise en place du RIPEC. La volonté est d'avoir une répartition indemnitaire entre les différentes primes existantes, visant à ne pas valoriser deux fois les mêmes fonctions ou missions, avec un seul et unique référentiel de fonctions pour l'attribution des indemnités. Concernant la mise en place du RIPEC, il comporte trois composantes : la prime statutaire avec la C1, l'indemnité fonctionnelle avec les PRP et PCA, la C2 et la prime individuelle en remplacement de la PEDR au 1^{er} janvier 2022 avec la C3.

S'agissant des personnels BIATSS, pour les personnels titulaires affectés à l'URCA, la cartographie RIFSEEP reste encore à affiner. Des groupes de travail vont encore se réunir, notamment pour finaliser les emplois d'appui à la recherche et à la pédagogie. Pour les agents sous engagement URCA, des travaux sont encore en cours avec les organisations syndicales. Les travaux seront finalisés au plus tard le 15 juillet pour que cela soit appliqué dès la rentrée universitaire. Une possibilité de rachat de jour de congés RTT a été mise en place pour tous les personnels BIATSS sur la base du volontariat pour les agents en poste. Ce régime s'appliquera à tout nouvel arrivant à compter du 1^{er} septembre. Le RIFSEEP va être revalorisé pour l'ensemble des fonctionnaires à hauteur de 2 % du montant socle et une revalorisation de 100€ pour l'année 2022. La cartographie et les montants socles seront communs à l'ensemble des filières de fonctionnaires. Si un poste est occupé par un agent de corps ou de grade inférieur au groupe fonction, ce sera l'IFSE du groupe fonction qui s'appliquera.

Les modalités de recours sont explicitées sur le classement du poste de travail.

Des leviers pour améliorer le pouvoir d'achat des personnels et l'attractivité de l'URCA sont prévus, notamment sur les mécanismes de prime d'intéressement.

Monsieur le président remercie les personnes qui se sont mobilisées sur le sujet et ajoute que du travail reste encore à faire.

❖ **Questions :**

Monsieur Emmanuel BONNET lit le texte suivant expliquant pourquoi l'organisation syndicale SNPTES ne prendra pas part au vote :

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je voudrais rappeler le contexte de ce point à l'ordre du jour et expliquer pourquoi nous refuserons de prendre part au vote.

Vous nous avez demandé, il y a plus deux mois de nous atteler sur le sujet de l'évolution des régimes indemnitaires. Vous avez imposé un calendrier à marche forcée (1 groupe de travail /semaine) et une date butoir du CT du 31/05 et du CA du 07/06.

En tant qu'organisation syndicale responsable représentant les personnels, nous et la quasi-totalité des organisations syndicales représentatives de l'établissement, nous nous sommes attelés à cette tâche avec l'objectif commun, être constructifs, représenter et défendre les collègues enseignants-chercheurs et BIATSS de l'URCA.

Qui dit groupe de travail dit travail préparatoire, afin de pouvoir apporter des propositions réfléchies en cohérence avec les objectifs de l'établissement. Nous avons passé plus de 30 heures de préparation et de réunion durant quatre semaines. Pour rappel nous n'avons pas de décharge de service et effectuons donc ce travail en dehors des heures de service.

Par ailleurs, il faut souligner le travail de qualité du service RH, qui a dû fournir des éléments de semaine en semaine au fur et à mesure de l'avancée des sujets débroussaillés en réunion avec des délais très courts.

Vous ne pouvez donc pas nous taxer de vouloir bloquer ou freiner le travail nécessaire, mais plutôt d'être volontaires et constructifs comme nous l'avons toujours été pour les agents de l'URCA et toujours dans le souci d'amélioration du fonctionnement de l'établissement.

Durant ces quatre semaines, pour les groupes de travail nous avons été amenés à effectuer des propositions, à faire des états des lieux, des analyses, nous avons travaillé, proposé, toujours avec l'objectif de faire avancer les choses. Nous demandions depuis plusieurs années, la tenue de ces groupes de travail sur des sujets comme les NBI, la RIFSEEP et son suivi, les contractuels, les rémunérations. Nous avons respecté vos règles du jeu, nous avons effectué des propositions lors de ces GT. Or les textes soumis au CT et au CA, notamment du groupe pour la RIPEC, ne reflètent pas complètement les solutions trouvées en GT RIPEC. Concernant les BIATSS, il faut continuer sur chaque sujet à travailler pour élaborer et proposer les bonnes solutions, chiffrer les différents scénarii. Bref, parachever le travail engagé, j'en veux pour preuve le calendrier de six réunions supplémentaires en trois semaines d'ici au 1er juillet qui nous est imposé.

Lors du CT du 31 mai plusieurs représentants vous ont demandé de scinder les deux sujets RIPEC et RIFSEEP, pas pour faire une opposition ou une différence entre statuts, mais bien parce le calendrier RIPEC est un calendrier imposé par obligations ministérielles, alors qu'aucune contrainte calendaire n'est présente pour les BIATSS. Les problèmes sont différents. Vous avez refusé ce traitement différencié. Il ne s'agit donc pas là, d'un désaccord sur le fond, mais sur la méthode.

Comme cela a été exprimé par les votes du CT (4 abstentions), cela nous apparaît comme prématuré de nous exprimer sur ces mesures importantes pour les rémunérations des agents de l'URCA. Voter sur un texte non abouti pour les BIATSS, sans projection financière serait irresponsable pour un administrateur de l'URCA qui doit justement se prononcer sur la sincérité et la stratégie RH en ayant connaissance des impacts financiers sur le budget de l'établissement.

Aujourd'hui vous ne pouvez nous dire : puisque vous n'êtes pas d'accord, on ne fait rien pour les agents !

Nous ne pouvons accepter ce discours qui ne conduirait qu'à un constat d'échec du travail de dialogue social, alors que vous tweetez « sur la qualité des échanges particulièrement constructifs avec les organisations syndicales pour nos personnels et notre université ». Nous avons travaillé et nous continuerons à travailler et à faire des propositions.

Mr le président, ne balayons pas toute l'énergie et le travail réalisé dans le cadre de ces groupes de travail. Continuons à travailler pour proposer des solutions abouties, responsables, réfléchies, et mesurées budgétairement. Travaillons sur les propositions pour les soumettre à nouveau au CT et les acter en CA. Exigeons un bilan de la mise en place de la RIPEC.

Mr le président, vous avez été à l'initiative de cette dynamique. Alors, allons jusqu'au bout du travail pour les BIATSS. Refusons d'acter un texte incomplet, mais valorisons le travail déjà effectué par tous les acteurs avec des propositions de qualité qui engageront l'établissement et les rémunérations futures des agents de l'URCA. »

Madame Ambre PERRIGUEY déclare, au nom du SNASUB-FSU, que « dans la mesure où il reste encore six groupes de travail programmés, que le travail effectué a été réalisé sans projection financière, que de nombreux détails, non des moindres, et pouvant avoir des répercussions non négligeables sur la carrière des agents et sur l'attractivité de l'établissement, n'ont pas été abordés en groupe de travail, le SNASUB-FSU ne prendra pas part à ce vote mais participera bien au futur vote qui suivra un travail de qualité, tous ensemble dans les prochains groupes de travail. »

Madame Nathalie HUMBERT soutient le SNPTES et le SNASUB-FSU dans leur démarche, elle ne prendra pas part au vote.

Madame Christelle DECLERCQ a bien compris que la volonté de présenter un document au CT était liée à une raison temporelle pour les enseignants et enseignants-chercheurs. Ce que monsieur BONNET a évoqué est également valable pour les enseignants et enseignants-chercheurs. Elle pense que c'est une bonne chose qu'il y ait un document commun pour l'ensemble des personnels. Elle demande à ce qu'il soit confirmé que le vote portera sur un texte qui n'est pas abouti et qui fera l'objet de nouveaux groupes de travail.

Monsieur Georges DURRY demande si la liste QRF aurait pu être associée de manière informelle à la construction du document pour les collègues enseignants et enseignants-chercheurs et BIATSS.

Monsieur le président comprend les différentes positions explicitées. Il rappelle que lors du CT, tout le monde a participé au vote. Sur la finalité, il s'agit d'un dialogue social de qualité basé sur les grands enjeux pour l'université. L'idée de cette délibération est d'inscrire ces avancées. Il s'agit d'un premier vote qui acte des lignes directrices de gestion avec des grands principes qui sont ceux du RIPEC et des principes pour travailler dans le cadre de la renégociation du RIFSEEP. Il y aura une seconde

délibération du CT et du CA pour la finalisation de ce travail, notamment concernant les avancées en matière d'indemnitaires chez les personnels BIATSS. De plus, tous les scénarios possibles seront chiffrés. L'indemnitaires à l'URCA est trop faible par rapport à ce qui est pratiqué dans d'autres établissements et il y a un décalage du temps de travail sur le plan réglementaire. Le rachat des jours de congés RTT ne sera fait que sur la base du volontariat pour les agents actuellement en fonction à l'université. Une rétroactivité a été évoquée pour des cas particuliers d'agent avec un droit de retour à affiner.

L'enjeu de ces lignes directrices est la question du pouvoir d'achat chez les agents et monsieur le président souhaite que cela s'applique pour la prochaine année universitaire. L'enjeu de temps n'est donc pas que réglementaire. L'ensemble des échanges sera pris en compte. Il espère qu'un nouvel accord sur le temps de travail sera mis en place. Sans nouvel accord, il y aura une revalorisation classique.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que cet accord est souhaité et toutes les organisations syndicales sont impliquées. Les absentions en CT manifestaient un désaccord. Il faudrait continuer à construire un accord qui serait passé en CA au mois de juillet.

Monsieur le président indique que, concernant la remarque de monsieur DURRY, le cadre du dialogue social est assez formel avec les organisations syndicales représentatives. Cela n'empêche pas d'échanger avec les autres listes, une réunion pourrait être envisagée pour présenter les avancées.

Madame Nathalie BARRANDON indique que les primes de la C2 ne pourront plus être intégrées dans les services des enseignants et enseignants-chercheurs. Elle demande si cela ne concerne que ces primes et non d'autres fonctions payées en HRS.

Monsieur le président répond que l'on a essayé de conserver le modèle actuel, c'est-à-dire avec une partie de l'indemnitaires en HRS qui est répartie par les composantes. Le volet C2 du RIPEC a été intégré dans l'état actuel des connaissances. Quelques points sont encore indéterminés, pour les doyens ou certains vice-présidents par exemple. La direction des ressources humaines a expliqué que le principe du RIPEC est d'augmenter fortement l'indemnitaires des enseignants-chercheurs avec 45 % d'enseignants-chercheurs bénéficiaires d'une prime au titre de la C3, voire de la C2. En rendant ces primes fongibles, le risque est de ne pas plus avoir d'enseignants devant les étudiants. Le principe de la non-conversion de certaines primes en décharge permet d'assurer la présence devant les étudiants d'un certain nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs. France Université avait plaidé pour que les primes soient convertibles en décharge. Il y a également des règles d'incompatibilité entre ces primes, notamment le principe des délégations.

Madame Nathalie BARRANDON indique qu'il risque d'y avoir des formations sans responsable de mention. Cela risque d'être rédhibitoire pour certains de prendre ces fonctions. Il est difficile de trouver des collègues qui acceptent de prendre ces responsabilités.

Monsieur le président indique que l'université existe car il y a des étudiants et des diplômés. S'il faut faire un choix dans les responsabilités attribuées aux collègues, ce sera le choix des formations qui sera fait en priorité.

Madame Françoise LE NY demande ce que deviendrait un enseignant qui ne rentrerait pas dans les 35 % d'enseignants de la prime C2.

Madame Tamar BALAN indique qu'il ne s'agit pas de 35 % d'enseignants-chercheurs éligibles mais 35 % de bénéficiaires. Il ne peut pas y avoir plus de 35 % des effectifs de l'établissement bénéficiant de la C2.

Madame Françoise LE NY demande d'où provient ce chiffre.

Madame Tamar BALAN répond qu'il provient des lignes de gestion ministérielles. Le chiffre était supérieur à l'URCA, c'est pour cela qu'un travail a été effectué pour savoir ce qui dépendrait de la C2 et des HRS.

Monsieur le président ajoute que le problème avec la mise en place du RIPEC concerne les contraintes qui vont avec. La C2 est une prime qui est allouée à priori pour le prochain contrat. La C3 est une prime allouée à posteriori sur le travail exercé. Une C3 sera obtenue sur la base des trois ou quatre années passées pour trois ans. Durant ces trois ans, il est possible de faire autre chose car il n'est pas possible de renouveler le RIPEC C3 sur la même base que celle obtenue pour les trois années passées.

Madame Tamar BALAN explique que la C2 va consister en un versement individuel et mensuel.

Madame Françoise LE NY demande quelle sera la réponse pour des personnes ayant rempli ces responsabilités et qui ne rentreraient pas dans les 35 %. Comment seront choisis ceux qui sont éligibles et ceux qui ne le sont pas.

Madame Tamar BALAN répond que le référentiel soumis au vote permet de rentrer dans les 35 %. Les composantes seront ensuite sollicitées pour remonter les noms des personnes remplissant ces fonctions. Par exemple, les responsables de parcours vont glisser en HRS.

Monsieur le président précise que les HRS peuvent être intégrées dans les services.

Monsieur Georges DURRY demande quel référentiel a été utilisé par les rapporteurs pour la phase d'évaluation des dossiers des collègues pour la C3.

Monsieur Christophe CLÉMENT répond que le référentiel utilisé est celui servant à traiter les promotions, basé sur l'aspect formation et l'aspect intérêt général pour l'université et le rayonnement auquel ont été ajoutés les indicateurs traditionnels de la recherche. L'évaluation nécessite de prendre en compte les trois aspects. La grille relative à la formation et à l'intérêt général a été coconstruite dans le CAC et validée à l'unanimité par les membres du CAC. Par manque de temps, la grille d'évaluation pour la recherche n'est pas passée en CAC. Les deux vice-présidents du CAC se sont engagés auprès de ses membres à valider et rediscuter cette grille à l'automne pour qu'elle soit opérationnelle l'année prochaine.

Monsieur Georges DURRY demande dans quelle partie s'inscrivent les primes accordées aux chaires.

Monsieur le président répond qu'elles s'inscrivent dans la C2 puisqu'il s'agit d'une prime de responsabilité de fonctions.

Monsieur Georges DURRY trouve cela délicat puisque les primes doivent être associées à une notion de résultat et d'évaluation.

Monsieur le président répond que cela serait valable pour toutes les notions de responsabilité. Cela pourrait s'appliquer à des directeurs d'unité ou des responsables de diplôme. Le directeur de chaire représente l'établissement, va chercher des partenariats. Il y a des chaires qui durent plus de trois ans et avec la C3, il ne serait pas possible de les renouveler au-delà de ces trois ans.

Monsieur Georges DURRY indique que traditionnellement, les chaires sont plutôt associées à la PEDR.

Monsieur le président répond que cela était valable avant le RIPEC. La PEDR pouvait être renouvelée sans interruption pour les mêmes motivations, ce qui n'est pas possible avec le RIPEC. La responsabilité de chaire est une fonction active.

Monsieur Emmanuel BONNET demande s'il est possible de prendre un engagement de faire un état des lieux au bout d'un an ou après l'application du RIPEC.

Monsieur le président approuve, il a également pris l'engagement de le faire avec le CT.

Monsieur Emmanuel BONNET pensait que pour la C2, les 35 % étaient une recommandation et que certains établissements allaient en sortir car ils ne pouvaient pas rentrer dans ces 35 %.

Monsieur le président répond qu'il n'a pas eu d'information comme quoi il était possible de déroger à la réglementation telle qu'écrite dans les arrêtés et les décrets.

Monsieur Emmanuel BONNET et mesdames Ambre PERRIGUEY et Nathalie HUMBERT ne prennent pas part au vote.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les lignes directrices de gestion de l'établissement en matière de politique de rémunération et indemnitaire **avec 22 voix pour et 6 abstentions.***

- **Complément aux lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels : repyramidage des enseignants-chercheurs dans le cadre de la loi de programmation de la recherche**

Madame Tamar BALAN rappelle qu'en application de la LPR, une voix temporaire d'accès aux corps des professeurs des universités pour les maîtres de conférences a été créée. Cela doit être intégré dans les lignes directrices de gestion de l'établissement. Les conditions d'éligibilité sont appréciées au 1^{er} janvier de l'année de nomination.

Monsieur Olivier DUPERON ajoute que le CT s'est prononcé à l'unanimité concernant ce point.

Madame Dominique ROUX demande si des dates ont été fixées pour la tenue des comités d'audition.

Madame Tamar BALAN répond que les dates n'ont pas encore été définies. Cela devrait avoir lieu à l'automne.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des lignes directrices de gestion de l'établissement relatives aux promotions et à la valorisation des parcours, à l'unanimité

- **Élections professionnelles 2022 – création du conseil social d'administration**

Madame Tamar BALAN explique que la délibération proposée est un modèle ministériel. Le projet a été présenté au CT avec une adoption à l'unanimité. Les élections professionnelles se dérouleront de manière électronique entre le 1^{er} décembre et le 8 décembre 2022. Les instances concernées sont le comité social d'administration, les commissions paritaires d'établissement, la commission consultative paritaire des agents non titulaires et la commission consultative interne des personnels enseignants. Le conseil social d'administration regroupera le CT et le CHSCT.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création du comité social d'administration de l'établissement et la fixation des parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité, à l'unanimité.

- **Renouvellement de chaires : chaire ESS, chaire AFERE, chaire MALDIVE, chaire MATUR, chaire MAGICS**

Monsieur Georges DURRY demande s'il y a eu une évaluation scientifique des chaires.

Monsieur Christophe CLÉMENT répond qu'il y a eu des évaluations par des experts extérieurs à l'université en lien avec le domaine des chaires. Les porteurs sont ensuite venus en CAC présenter leur bilan et leurs projets conformément à la charte des chaires. Le CAC s'est prononcé pour un renouvellement de trois ans pour les chaires ESS, AFERE et MALDIVE et un renouvellement de 18 mois pour les chaires MATUR et MAGICS pour lesquelles les indicateurs ont moins convaincu les conseillers. Monsieur Georges DURRY indique que ce n'est pas la première fois que ces chaires sont renouvelées. Monsieur Christophe CLÉMENT indique que c'est la première fois que les chaires sont évaluées suivant le dispositif conforme à la charte des chaires.

Monsieur Georges DURRY indique que certaines chaires ont été créées en 2016. Elles ne peuvent pas être tout le temps prolongées.

Monsieur Christophe CLÉMENT indique que la charte des chaires a été mise en place avec un cahier des charges clair il y a moins d'un an, aussi bien pour la création que pour le renouvellement des chaires. Comme il s'agit d'une première, la volonté a été de ne pas être trop sévère avec les collègues des chaires MATUR et MAGICS puisqu'il y a un fort potentiel de développement, notamment socio-économique. Cela leur laisse 18 mois pour faire leurs preuves. Si les dossiers n'ont pas évolué à cette date, les chaires seront fermées. Cela a été le cas de la chaire AQUASURV qui a été fermée par faute d'engagement des partenaires industriels.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le renouvellement des chaires ESS, AFERE et MALDIVE pour une durée de trois ans, avec 24 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le renouvellement des chaires MATUR et MAGICS pour une durée de 18 mois, avec 24 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.

5. Questions immobilières :

- Prise de bail projet AEROLAB

Monsieur Olivier DUPERON explique que cette délibération est demandée afin de pouvoir louer les locaux qui accueilleront AEROLAB à proximité du campus du Moulin de la Housse.

Monsieur Emmanuel BONNET indique qu'il est prévu dans le bail de ne pas avoir d'équipements dangereux, de matériel à risque alors que le laboratoire de recherche manie des gaz ou des éléments potentiellement dangereux. Il demande ce qu'il en est en termes de responsabilité de l'université.

Madame Laure CASTIN indique que tous ces éléments ont été pris en compte.

Monsieur le président ajoute que tout n'est pas transféré dans les locaux. Une partie de AEROLAB demeure au GSMA.

Monsieur Olivier DUPERON ajoute que tout ce qui a trait aux ZRR reste au GSMA.

Madame Colette THOMAS demande si le GSMA est en ZRR.

Monsieur Olivier DUPERON répond qu'il n'y est que partiellement, avec trois salles.

Madame Colette THOMAS ajoute que AEROLAB aura peut-être une partie concernée par la ZRR.

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il a été expliqué au laboratoire que toute cette partie reste concentrée au Moulin de la Housse.

Madame Nathalie BARRANDON demande si le conseil de laboratoire s'est exprimé sur ce projet.

Monsieur le président répond que la direction de l'unité a donné son accord, ce qui ne nécessite pas forcément une délibération du conseil.

Madame Nathalie BARRANDON indique que cela impacte tout de même la vie de l'ensemble des membres du laboratoire.

Monsieur le président est d'accord mais le directeur de laboratoire a des prérogatives. Un conseil d'unité n'est pas réuni pour toutes les questions.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la prise des locaux sis Rue Alberto Santos, 51100 Reims, par l'université de Reims Champagne-Ardenne pour une durée de neuf ans pour un montant annuel de 58 870,08 euros TTC, à l'unanimité.

- Campus de Châlons (pour information)

Madame Anne GALLOIS explique que dans ce type de montage immobilier, l'État est propriétaire du bâtiment actuel de l'IUT. Son extension s'est opérée par le biais d'une maîtrise d'ouvrage qui a été confiée par l'État à la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne. Cette convention a été signée en 2017. Le bâtiment a été livré l'année dernière. L'opération a consisté en une extension de l'IUT actuel pour accueillir l'INSPE qui intégrera les lieux pour la rentrée prochaine. Le bâtiment fait

environ 3500 m². Ce nouveau bâtiment comprend des espaces de vie étudiante, des salles d'enseignement, un amphi de cent places, un espace de recherche dédié et autonome, un espace dédié à l'entrepreneuriat étudiant, ainsi que la bibliothèque universitaire. C'est un projet qui a coûté 9 millions d'euros TTC. Il faut souligner l'effort important de la communauté d'agglomération qui a financé tous les équipements mobiliers et numériques à hauteur de 550 k€. Des réserves ont été émises suite à la construction du bâtiment, notamment des problèmes d'étanchéité. Un constat d'état des lieux a été fait. Le bâtiment de l'INSPE sera rendu, il appartient au conseil départemental.

6. Réseau ESR :

- Schéma directeur de la vie étudiante

Madame Ahlem ARFAOUI explique que le schéma directeur de la vie étudiante a été lancé par les différents membres du réseau ESR champardennais fin 2019. Le schéma directeur de la vie étudiante a été présenté fin 2021 au niveau des établissements. Ce schéma directeur reprend les actions du schéma directeur de l'ex ComUE. Ce schéma a été adapté aux dix-huit membres afin d'avoir une perspective sur le futur contrat d'établissement et de site.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le schéma directeur de la vie étudiante, à l'unanimité.

7. Questions pédagogiques :

- Double-diplôme entre l'URCA et l'université polytechnique des Marches à Ancône, Italie pour la licence Sciences de la vie, parcours Œnologie (OENO)

Monsieur Damien JOUET explique qu'il s'agit de la mise en place d'un double-diplôme entre le parcours Œnologie de la troisième année de la licence Science de la vie et l'université polytechnique des Marches à Ancône. Cinq étudiants par an pourront faire l'échange en troisième année de manière à obtenir les deux diplômes. Ce partenariat est basé sur des échanges au niveau recherche, mais également en stage et en doctorat entre les deux universités sur la base de thématiques communes, notamment autour de la viticulture.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création d'un double-diplôme en partenariat international entre l'UFR Sciences exactes et naturelles et l'université polytechnique des Marches d'Ancône pour la licence Sciences de la vie, parcours Œnologie, à l'unanimité.

- Calendrier universitaire

Monsieur Damien JOUET explique que ce calendrier reprend toutes les grandes échéances de l'année universitaire : les inscriptions pédagogiques, les périodes d'examen, les bornes universitaires et les pauses pédagogiques. Il ne prend pas en compte tous les cas spécifiques qui se trouvent dans l'arrêté du président sur le calendrier universitaire.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le calendrier universitaire 2022-2023 pour le volet pédagogique, à l'unanimité.

- **Modification de formation : DU Droit du numérique**

Monsieur Damien JOUET explique qu'il s'agit d'une modification de l'annexe financière puisque le DU Droit du numérique a passé un certain nombre de ses enseignements en format à distance, ce qui a réduit la charge du DU et a impacté l'annexe financière. Les modifications du DU ont été validées en CFVU.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification du DU Droit du numérique, à l'unanimité.

- **Relevé de décisions de la CFVU du 10 mai 2022**

Néant

8. Questions recherche :

- **Règlement cadrant le statut de chercheur associé**

Monsieur Christophe CLÉMENT explique qu'il y avait beaucoup de chercheurs ne possédant pas de statut dans les unités et chaque unité avait une vision différente de ce qu'est un chercheur associé. Il n'existe pas de règle au niveau national cadrant ce statut. Il était également nécessaire de cadrer ce statut pour une question d'assurance. Un premier jet a été fait avec la DRH et la DGSA. Les directeurs d'unité, et notamment ceux du secteur SHS où il y a beaucoup de chercheurs associés, ont été consultés de manière à optimiser le règlement et à le rendre compatible avec les us et coutumes des laboratoires. Cela permettra à l'établissement de connaître les chercheurs venant travailler dans les unités. De plus, ces chercheurs seront couverts par les assurances en cas d'incident.

Monsieur le président ajoute que ce règlement a été approuvé par la commission recherche.

Monsieur Georges DURRY indique que dans les personnels susceptibles d'émarger à ce statut, il y a les personnels URCA, enseignants-chercheurs ou BIATSS. Il demande s'il ne serait pas mieux qu'ils soient reconnus comme personnels de laboratoire.

Monsieur Christophe CLÉMENT répond qu'il y a des chercheurs de laboratoire de l'URCA qui souhaitent être associés d'un autre laboratoire de l'URCA. Cela se fait dans certains secteurs.

Monsieur le président est d'accord avec monsieur DURRY mais le but est d'avoir une application souple.

Madame Christelle DECLERCQ indique que cela peut favoriser l'interdisciplinarité.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le règlement cadrant le statut de chercheur associé, à l'unanimité.

- **Relevés de décisions de la commission recherche du 8 mars et du 17 mai 2022**

Néant

9. Élections internes :

- Commission des moyens

Sont élus au sein de la commission des moyens :

Collège « autres enseignants » :

- **Éric SAGE**

Collège « étudiants » :

- **Lahcen AALAOUI**
- **Alexis PRUDH'ON**
- **Victor DE MASIN**

- Commission des statuts

Sont élus au sein de la commission des statuts :

Collège « BIATSS » :

- **Marie FERREAUX**

Collège « étudiants »

- **Justin DEBEVE**
- **Zolamba RUSTIQUE**
- **Victor DE MASIN**

- Commission éthique et déontologie

Sont élus au sein de la commission éthique et déontologie :

Collège « étudiants » :

- **Ugo MOREAUX**
- **Victor DE MASIN**

- Bureau de la vie étudiante

Sont élus au sein du bureau de la vie étudiante :

- **Justin DEBEVE (titulaire)/Ugo MOREAUX (suppléant)**

- Commission FSDIE

Sont élus au sein de la commission FSDIE :

- **Ugo MOREAUX (titulaire)/Sara HARRADI (suppléante)**
- **Justin DEBEVE (titulaire)/Lily ROGIER (suppléante)**

10. Questions diverses :

Monsieur le président indique qu'une question avait été posée concernant les listes de diffusion. Il explique qu'en la matière, des listes de diffusion sont habituellement allouées aux listes syndicales. Rien n'empêche les autres listes, et notamment celles représentatives au CA, d'y accéder. Une demande doit être faite à la direction des ressources humaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.